



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restons mobilisés pour une justice digne et humaine

Le 23 novembre, magistrat.e.s et greffier.ière.s publiaient, dans « Le Monde », une tribune dénonçant le malaise général des professions judiciaires, à la suite du suicide de Charlotte, une magistrate en poste depuis seulement deux ans.

La CGT soutient l'initiative de cette tribune. La CGT partage l'indignation des personnels de la justice qui dénoncent les conditions de plus en plus dégradées et inhumaines dans lesquelles est rendue la justice en France.

Le manque criant de moyens matériels, humains, de temps et d'égards envers l'institution judiciaire crée beaucoup de souffrance chez le justiciable qui attend des années une décision rendue parfois sans qu'il puisse être entendu mais aussi chez les travailleur.euse.s du droit, contraints à rendre une justice insatisfaisante causant épuisement professionnel et conflit de valeurs.

Les Conseils de prud'hommes (CPH) ne sont pas épargnés par ces difficultés et subissent des attaques constantes des gouvernements successifs (baisse des moyens, fermetures de conseils, réduction des effectifs de greffe, complexification des procédures, diminution de l'indemnisation par les barèmes Macron qui entraînent d'autant plus de débats en délibérés...). S'ensuit un tarissement du contentieux prud'homal, les salarié.e.s n'ayant plus d'intérêt à se tourner vers une institution judiciaire qui semble les oublier.

Par ailleurs, la fusion des juridictions, effectives depuis le 1^{er} janvier 2020, a eu pour effet, prévisible, la ponction de fonctionnaires des CPH pour les affecter à des services jugés plus importants par les chefs de juridiction, principalement le pénal, aggravant d'autant plus les conditions de travail dans les CPH. La diminution comme l'augmentation parfois disproportionnée de conseillers prud'hommes dans certains CPH ont amplifié les difficultés et les besoins en personnels.

Alors que les États généraux de la Justice sont en cours depuis un mois, rien ne semble concrètement envisagé pour endiguer le malaise grandissant au sein de l'institution judiciaire. Ces États généraux relèvent plus de la poudre aux yeux que d'une réflexion sur une réelle efficacité de la Justice.

Une Justice digne et humaine est pourtant l'un des piliers de l'État de droit, pour laquelle la CGT est bien déterminée à rester mobilisée et très concrètement dans les jours à venir dans un cadre unitaire.

Le 15 décembre, un appel unitaire invite l'ensemble des magistrat.e.s à renvoyer toutes les audiences et l'ensemble des professionnels de la justice à participer à des rassemblements sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, un préavis de grève a été déposé par le syndicat CGT des chancelleries et services judiciaires.

Montreuil, le 7 décembre 2021